



AEF Dépêche n°538777 - Dijon, le 26/05/2016 17:51:00

- Politiques de l'emploi - RSE et Gouvernance -

- 90.33.203.158 - [www.aef.info](http://www.aef.info)

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

## Comment la CGPME du Territoire de Belfort s'est mobilisée pour développer l'emploi à travers la RSE

Par Alexandra Caccivio



Louis Deroin, président de la CGPME 90  
DR

Le 28 avril 2016, la CGPME du Territoire de Belfort annonçait la création d'une plate-forme RSE, sous statut coopératif, baptisée Etre. C'est cette SCIC, dont la CGPME détient des parts au même titre que les autres membres fondateurs, qui a vocation à défendre les emplois locaux. Elle aide, notamment, les collectivités à intégrer dans leurs marchés publics des clauses relatives à la RSE. Le projet, lancé en 2014, précède la réforme des marchés publics entrée en vigueur le 1er avril 2016. Il a, pour partie, inspiré les mesures qui y figurent, explique Louis Deroin, président de la CGPME 90, dans un entretien à l'AEF, lundi 23 mai 2016. AEF se propose de revenir sur l'histoire de ce projet qui,

localement, est en train de modifier l'approche qu'ont les collectivités des marchés publics. Ce projet a fait l'objet d'une présentation en décembre 2015 lors de la COP 21.

La CGPME du Territoire de Belfort annonçait le 28 avril 2016, la création d'une plate-forme RSE : la SCIC Etre. Le projet porté par la CGPME a émergé lorsque l'ARS (l'Agence régionale de santé) a lancé un appel d'offres pour la réalisation du nouveau centre hospitalier du nord de la Franche-Comté. "Cela devait être, pour les entreprises locales, la bouffée d'oxygène", raconte Louis Deroin. En réalité, l'ARS a retenu Bouygues (pour un montant de 75 millions d'euros) au détriment du groupement d'entreprises locales dont l'offre s'établissait entre 78 et 79 millions d'euros. Bouygues, de son côté, n'a eu recours à aucune entreprise locale, employant simultanément sur ce chantier jusqu'à 150 personnes en main-d'œuvre détachée, avec des sous-traitants allant

jusqu'au rang 7.

"Légalement, il n'y avait pas grand-chose à faire, dit Louis Deroin, qui a été saisi par les entreprises locales. Nous avons donc attaqué le problème différemment en nous interrogeant sur les conséquences en termes de recettes fiscales et sociales qui n'ont pas été perçues par l'État. Cette analyse estimative a été faite sur des bases moyennes connues dans les professions du bâtiment." Elle intègre l'impôt sur les sociétés et sur les revenus, les cotisations sociales et le coût du non-emploi, mais elle n'intègre pas toutes les taxes non perçues (la CFE et la CVAE par exemple).

## 24 MILLIONS D'EUROS DE RESSOURCES PERDUES

"Le constat est sans appel : sur ce chantier, ce sont 24 millions d'euros de ressources perdues par l'État français, dit Louis Deroin (1). Le débat n'est donc pas seulement celui de la sous-traitance. C'est celui de l'impact des choix des collectivités sur les budgets publics. Où est la rentabilité dans l'histoire ?"

Lorsque le rapport de la CGPME (annexé en pièce jointe) est sorti, fin 2014, "il a fait le buzz". "Les élus, que nous avons rencontrés en amont pour tenter de les mobiliser, ont souhaité nous revoir. Le sénateur Martial Bourquin [PS, Doubs] nous a demandé de faire des propositions pour faire évoluer la législation."

### **Parmi les propositions que la CGPME a faites :**

- Une meilleure reconnaissance de la responsabilité sociétale des entreprises dans les marchés publics par la possibilité d'insérer dans un marché une clause RSE appréciée en termes de retombées économiques et d'impact environnemental ("c'était avant la nouvelle directive de 2016 et la France était très en retard", rappelle Louis Deroin) ;
- Une prise en compte des conventions collectives en place sur le lieu de travail "pour éviter qu'un maçon qualifié ne soit payé au Smic" ;
- Une valorisation du savoir-faire interne des entreprises qui, dès lors qu'elles ont un marché, doivent être en capacité de réaliser au moins 40 % du chantier elles-mêmes ;
- La limitation à deux du nombre de rangs de sous-traitants ;
- La mise en place d'une mission indépendante de contrôle sur les marchés un peu significatifs pour vérifier que le cahier des charges est respecté, notamment pour ce qui concerne les normes qualité demandées pour le matériel, dit Louis Deroin).

## UNE PLATE-FORME RSE LOCALE "POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES"

Depuis fin 2014, la CGPME du Territoire de Belfort a poursuivi son action, localement. "Pour faire bouger les lignes, nous avons souhaité créer une plate-forme de promotion de la RSE, sous forme de SCIC. Le statut de SCIC est intéressant parce qu'il permet de faire entrer tous les acteurs intéressés quand on veut. La SCIC, de plus, est dans l'esprit du projet : elle repose sur un principe de gouvernance qui permet à tout le monde d'avoir son mot à dire", explique Louis Deroin. À la création de la SCIC sont membres fondateurs la CGPME, le Réseau Initiative France, les CCI du Territoire de Belfort, du Doubs et du Jura, Fact, la ville de Grand-Charmont, des chefs d'entreprise...

Est également membre de la SCIC l'entreprise Biom, dont le siège est à Nantes, qui a développé un outil permettant de mesurer, de manière objective, les retombées sociétales d'une entreprise. "Son outil est simple à utiliser, même pour les PME, plus simple que les référentiels [les plus connus sur le marché], selon Louis Deroin. Il s'appuie sur les référentiels publics de la RSE pour aller chercher, dans les bilans comptables, chaque euro dépensé en relation avec ces référentiels." Biom a déjà réalisé, dans le nord Franche-Comté, des bilans RSE auprès de 30 entreprises. Cela leur permettra "d'objectiver" leur candidature sur un marché où figurent des clauses RSE.

#### UNE SCIC QUI PROPOSERA UNE OFFRE DE FORMATION

C'est la SCIC qui sera chargée, à compter de septembre 2016, d'animer le réseau des entreprises qui ont réalisé ce bilan RSE et qui ont été formées à le valoriser auprès de leurs clients. Elle sera rémunérée par Biom pour cette mission jugée "nécessaire pour créer une dynamique collective autour de la démarche".

La SCIC interviendra par ailleurs auprès des collectivités pour les sensibiliser à l'introduction de clauses RSE et, au-delà, pour former les techniciens dans les services à la rédaction de ces clauses. "Même si les élus sont partants pour introduire des clauses RSE, certains techniciens vont freiner des quatre fers, parce qu'ils jugent que c'est dangereux, qu'il vaut mieux choisir le moins disant", souligne Louis Deroin.

#### UN CHANTIER TEST AVEC LA RÉGION

L'initiative de la CGPME a été retenue par les organisateurs de la COP 21, en décembre 2015, pour faire l'objet d'une présentation publique dans le cadre du dispositif "Solutions COP21". Depuis, la SCIC a poursuivi son action, négociant notamment avec le conseil régional. Son objectif : que la région réserve un premier chantier test qui permettra d'expérimenter la méthode et les outils de mesure de l'impact économique et social retenus par la SCIC (avec Biom). Ce chantier test serait l'occasion pour Etre de mettre en place la mission de contrôle que la plate-forme RSE appelle de ses vœux dans les marchés publics.

"Nous avons plein de projets dans les cartons", ajoute Louis Deroin. Il souhaite ainsi que la SCIC porte "une place des marchés" : une réunion publique au cours de laquelle les collectivités, sur un territoire donné, communiqueraient sur les chantiers à venir. "Donner de la visibilité aux entreprises serait une façon de développer l'emploi pérenne, plutôt que l'intérim", souligne Louis Deroin. D'ici à un an, si la SCIC met en œuvre tous les projets précités, à l'échelle non pas seulement du Territoire de Belfort, mais à l'échelle de la Bourgogne Franche-Comté, elle devrait compter quatre à cinq salariés.

*(1) voir le chiffrage de la CGPME dans le document en pièce jointe*